



LA BIO EN MOSELLE

Les chiffres clés depuis le 1^{er} janvier 2016

58 contacts au Point Info Bio

+ 43 exploitations, soit 5.122 ha (+ 35 % par rapport à 2015)

+ 1.000 VL, soit 8 millions de litres de lait

+ 800 vaches allaitantes

Aujourd'hui la Moselle compte 205 exploitations (en AB ou en conversion) qui représentent environ 6 % de la SAU du département.

Retour sur la visite des fermes laitières bio en Alsace



Première visite sur l'exploitation du GAEC Longchamps à Altwiller chez Hervé Kraemer, en bio depuis 1999 sur une structure polyculture-élevage.

Suite au développement des projets laitiers de conversion en agriculture biologique, l'équipe bio de la Chambre d'agriculture a proposé aux exploitants en réflexion sur l'AB de visiter trois fermes laitières bio, en Alsace bossue, avec un système de production relativement intensif à l'animal (9.000 kg/VL/an).

Un peu plus de 15 producteurs laitiers mosellans ont fait le déplacement pour cette journée qui s'est déroulée le 21 juin. Les éleveurs ont pu s'apercevoir, qu'avec une bonne maîtrise des techniques AB, il était tout à fait possible de produire sa référence laitière en bio

tout en restant économe à l'animal et intensif à la vache laitière.

Cette journée, co-organisée avec les techniciens élevage de la Chambre d'agriculture du d'Alsace, a permis de rassurer les futurs producteurs laitiers bio de Moselle sur la faisabilité technique et économique de la conversion de leur exploitation. De nombreux échanges sur la qualité du lait, l'alimentation du troupeau, les soins alternatifs et les difficultés rencontrées ont également permis aux producteurs d'anticiper sur d'éventuelles difficultés pouvant intervenir après leur conversion...



Les nouveaux producteurs mosellans rassurés par la faisabilité d'une conversion de leur système de production en AB.

Comité de rédaction du 08/01/16 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.

L'audit bio : de la cohérence technique à la viabilité économique

Suite aux deux sessions de formation «découvrir l'AB en Moselle : enjeux et faisabilité» réalisées par la Chambre d'agriculture de la Moselle ce printemps, vingt audits individuels ont été réalisés par les techniciens de l'équipe bio de la Chambre d'agriculture. Les associés du GAEC de la Witz ont accepté de partager leur expérience.

Après avoir suivi la session de formation sur la découverte de l'agriculture biologique, les associés exploitants du GAEC de la Witz à Adelange ont décidé d'étudier la faisabilité technique, économique et financière d'une conversion bio sur leur exploitation de polyculture élevage allaitant. Un audit de conversion à l'agriculture biologique a donc été réalisé et un rendu de cette étude a été restitué le 25 mai en présence des élèves de Courcelles-Chaussy (voir encadré).

L'audit bio : une approche globale de l'entreprise...

La démarche d'audit de conversion à l'agriculture biologique s'appuie sur une approche globale de l'entreprise avec dans un premier temps une analyse de la situation actuelle : gestion des différents ateliers de production, analyse économique et financière de l'entreprise et les perspectives de développement.

Dans un second temps, une optimisation du système actuel (en conventionnel) est effectuée par les techniciens des services élevage et agronomie, complétée par une projection des résultats prévisionnels par un conseiller



Le travail d'audit réalisé en amont par les conseillers de la Chambre d'agriculture : Céline Wachet, Olivier Bohn et Pierre Dolle a été présenté aux associés du GAEC de la Witz et aux étudiants.

d'entreprise.

Enfin, la conversion du système de production en AB est projetée en adaptant les ateliers de production au cahier des charges AB (évolution du troupeau, arrêt d'un atelier, étude des nouvelles rotations sur les cultures de vente, ...) et en estimant les nouveaux besoins (investissement en matériels spécifiques AB ou en bâtiment, formation spécifiques, etc.).

... pour décider de l'avenir de son exploitation...

Une synthèse des résultats prévisionnels (conventionnel optimisé et AB) est systématiquement intégrée dans l'audit ce qui permet de mesurer les incidences techniques, économiques et financières d'une conversion bio de son exploitation et ainsi de proposer un plan d'action précis pour le chef d'entreprise. Dans le cas du GAEC de la Witz, cela a permis notamment de choisir le système d'élevage le plus pertinent en bio : légère baisse du cheptel mais avec développement de l'engraissement des génisses.

... et l'accompagner avec un suivi technique

Pour les associés du GAEC de la Witz, Mélanie et Sébastien Hoff et Jean-Philippe Turck, l'audit a permis de conforter leur décision de passer en bio dès cette année. L'exploitation s'est donc notifiée à l'agence bio afin de pouvoir démarrer sa période de conversion (terres et cheptel). Les associés ont également décidé de mettre en place un suivi technique spécialisé sur leur atelier de production qui sera assuré par Pierre Dollé sur la partie agronomie et par Céline Wachet pour la partie élevage.

Pour l'équipe bio de la CDA 57, Olivier BOHN, coordonnateur des actions bio

Conversion au bio : les apprenants face à un cas pratique

Les apprenants en Bac Pro Conduite et Gestion d'Exploitation Agricole, ainsi que ceux du Contrat de Spécialisation en Agriculture Biologique du CFA Courcelles-Chaussy ont eu le privilège d'assister à un audit de conversion à agriculture biologique.

Cette visite fait partie intégrante de la formation Bac Pro, qui contient un module d'adaptation professionnelle ayant pour thème l'agriculture biologique. Elle répond également au module conversion du Cs (Certificat de spécialisation) en agriculture biologique.

L'exploitation de la Witz située à Adelange a ouvert ses portes, le 25 mai, après-midi, aux étudiants de Courcelles-Chaussy. Le travail a été réalisé en amont, par les conseillers de la Chambre d'agriculture et présenté aux associés du GAEC et aux étudiants.

Le GAEC est composé de trois associés. Il cultive 200 ha de SAU et élève 70 mères Limousines, ainsi que 25 chèvres Angora pour la fabrication de laine. L'objectif de cet audit était d'étudier la faisabilité économique du passage en bio. Plusieurs systèmes ont été présentés : le premier était un système conventionnel optimisé, les autres systèmes présentés étaient en bio avec des variantes (un cheptel, un assolement et des débouchés différents).

Les étudiants et leurs formateurs remercient les associés ainsi que les conseillers de la Chambre d'agriculture pour leur accueil et leur intervention très enrichissante.

Charlotte MICK, responsable de la formation Cs agriculture biologique.

Chambre d'agriculture de la Moselle
Point Info Bio
0805 401 680